

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 juillet 2021

PREFECTURE DE LA REGION
D'ILE-DE-FRANCE
PREFECTURE DE PARIS

16 JUL. 2021

Service des collectivités locales
et du contentieux

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 96 DJS Centre Paris Anim' Point du Jour et son antenne Mesnil Saint Didier (16^{ème}) - Délégation de service public - Convention avec l'association ACTISCE.

Mme Hélène BIDARD, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ainsi que les articles L. 1410-1 à L. 1410-3, L. 1411-1, L. 1411-3 à L. 1411-19 ;

Vu le code de la Commande publique et notamment son titre II ;

Vu le vote du conseil du 16^{ème} arrondissement en date du 2 décembre 2019 ;

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 21 janvier 2020 ;

Vu la délibération en date des 3, 4 février 2020 du Conseil de Paris approuvant le principe de passation d'une convention de délégation de service public pour la gestion du centre Paris Anim' Point du Jour et son antenne Mesnil Saint Didier (16^{ème}) ;

Vu le rapport de la commission désignée en application de l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales en date du 9 février 2021 ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris, en date du 22 juin 2021 par lequel la Maire de Paris soumet à son approbation la convention de délégation de service public pour la gestion du centre Paris Anim' Point du Jour et son antenne Mesnil Saint Didier (16^{ème}) ;

Vu le rapport de la Maire sur le choix du délégataire et l'économie générale du contrat joint en annexe à la présente délibération ;

Vu l'avis du Conseil du 16^{ème} arrondissement, en date du 21 juin 2021 ;

Sur le rapport présenté par Mme Hélène BIDARD, au nom de la 6^{ème} Commission ;

Délibère :

Article 1 : est approuvée l'attribution du contrat de délégation de service public à l'association ACTISCE.

Article 2 : est approuvé le contrat de délégation de service public pour la gestion du centre Paris Anim' Point du Jour et son antenne Mesnil Saint Didier (16^{ème}) joint en annexe à la présente délibération.

Article 3 : la Maire de Paris est autorisée à signer cette convention avec l'association ACTISCE dont le siège social est situé 12, rue Gouthière à Paris (13^{ème}).

Article 4 : les dépenses correspondantes seront inscrites à la section de fonctionnement de l'état spécial de la mairie du 16^{ème} arrondissement, dotation de gestion locale, pour 2021 et les exercices suivants, sous réserve des décisions de financement.

Article 5 : les recettes correspondantes seront constatées à la section de fonctionnement du budget de la Ville de Paris, exercices 2022 et suivants.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO